



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 11 juin 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Soutien aux restaurateurs : doublement du plafond journalier des tickets restaurant

**Bruno LE MAIRE** et **Muriel PÉNICAUD** annoncent et se félicitent de l'assouplissement temporaire des conditions d'utilisation des titres restaurant dans les restaurants, au bénéfice d'une relance de l'activité des restaurateurs.

**Bruno LE MAIRE**, ministre de l'économie et des finances, et **Muriel PÉNICAUD**, ministre du travail, annoncent qu'à compter du vendredi 12 juin 2020, les conditions d'utilisation des titres restaurant seront assouplies, au bénéfice des salariés détenteurs de ces titres, ainsi que du secteur de la restauration.

Un [décret](#) publié ce 11 juin 2020 prévoit en effet que lorsque ces titres spéciaux de paiement seront utilisés dans un restaurant, leur plafond journalier d'utilisation sera doublé, de 19 à 38 €, et qu'ils seront utilisables les dimanches et jours fériés.

Cette mesure, dont le principe avait été décidé par le Premier ministre lors du *comité interministériel du tourisme* du 14 mai dernier, **restera applicable jusqu'à la fin de l'année.**

Tout en procurant un confort d'usage appréciable à 4,4 millions de salariés qui pourront utiliser leurs titres restaurant de façon plus souple dans un cadre convivial, familial ou amical, elle sera un outil puissant de relance de l'activité des restaurateurs.

La contre-valeur des titres restaurants thésaurisés durant le confinement s'élève à près de 1,5 milliard d'euros, qui vont donc pouvoir être *déséparnés* plus facilement et plus rapidement.

Le dispositif est ciblé sur les restaurants traditionnels, les établissements de restauration rapide mobiles ou non, les établissements de self-service, les restaurants dans les hôtels et les brasseries proposant une offre de restauration.

**Bruno LE MAIRE** et **Muriel PÉNICAUD** se félicitent de l'entrée en vigueur de cette mesure, qui va permettre au secteur de la restauration, auquel il a par ailleurs été demandé de respecter des règles adaptées de précaution sanitaire dans le cadre de la stratégie de déconfinement, de bénéficier ainsi d'une forte stimulation de la demande.

#### Contacts presse

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13

[presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

Cabinet de Muriel Pénicaud

01 49 55 31 77

[sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr)